

# – LES SPÉCIFICITÉS DES CADRES INFORMATIENS DES ESN –

N° 2015-03

JANVIER 2015

- Profil des cadres de la fonction informatique
- Dimensions du poste et rémunération des cadres informaticiens
- Parcours professionnel et satisfaction des cadres informaticiens

*Enquête en ligne réalisée auprès de 18 000 cadres du secteur privé.*

Hautement qualifiés, plus jeunes, moins souvent hiérarchiques que les cadres des autres fonctions des entreprises du secteur privé, les informaticiens présentent néanmoins des différences sensibles selon qu'ils exercent en Entreprises de Services du Numérique – ESN – ou non. Cela se traduit notamment par des dimensions de poste différenciées avec un aspect commercial chez les informaticiens en ESN plus marqué que pour les autres informaticiens, mais également par une proportion de responsables hiérarchiques moins importante dans les ESN. Si toutes les informaticiennes, quel que soit le secteur d'activité où elles exercent, occupent des postes de moindre envergure que leurs homologues masculins, phénomène qui se traduit par des niveaux de rémunération inférieurs aux hommes, les effets du plafond de verre apparaissent plus nettement dans les autres secteurs d'activité que dans celui des ESN.

## – PROFIL DES CADRES DE LA FONCTION INFORMATIQUE –

### – PROFIL DES CADRES INFORMATIENS PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES CADRES –

**Les trois quarts des cadres informaticiens sont formés à l'université et dans les écoles d'ingénieurs**

L'université est la première voie par laquelle les informaticiens se forment, devant les écoles d'ingénieurs. Quatre informaticiens sur dix

obtiennent leurs diplômes à l'université quand un tiers l'obtient dans une école d'ingénieurs (**Tableau 1**).

Le niveau de diplôme requis est globalement plus élevé pour les informaticiens que pour les cadres des autres fonctions et ce, quel que soit le type d'entreprise où l'informaticien exerce : 62 % des informaticiens des ESN sont diplômés d'un Bac + 5 ou plus (60 % chez les autres informaticiens), contre 59 % pour l'ensemble des cadres hors fonction informatique (**Tableau 2**).

– Tableau 1 –  
Type d'établissement d'obtention du diplôme des cadres (en %)

	Cadres de la fonction informatique	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Université	41	41	40	37
Ecole d'ingénieurs	34	34	33	24
Ecole de commerce	5	5	6	14
Autre école de spécialité	7	6	8	11
Lycée	4	4	4	5
Autre	9	10	9	9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres  
Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

– Tableau 2 –  
Niveau de diplôme des cadres (en %)

	Cadres de la fonction informatique	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Secondaire	0	0	1	2
Bac	3	3	3	4
Bac + 1 à Bac + 3	23	23	23	23
Bac + 4	13	12	13	12
Bac + 5	57	57	56	52
Bac + 6 et au-delà	4	5	4	7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres  
Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

## Les cadres informaticiens sont globalement plus jeunes que les autres cadres

Les informaticiens sont globalement plus jeunes que l'ensemble des cadres des autres fonctions. 51 % des informaticiens ont entre 30 et 44 ans contre 43 % chez les cadres des autres fonctions. Par ailleurs, la part des cadres âgés de plus de 45 ans est plus faible dans la fonction informatique (**Tableau 3**). On note que la proportion d'informaticiens de moins de 30 ans est nettement plus élevée dans les ESN : 13 % d'entre eux sont âgés de moins de 30 ans, soit 4 points de plus que pour les informaticiens hors ESN.

## Une majorité de cadres informaticiens travaille dans des grandes entreprises

Les informaticiens travaillent plus souvent que les autres cadres dans des grandes entreprises. 52 % des informaticiens exercent dans des entreprises de plus de 1 000 salariés contre 38 % pour l'ensemble des cadres des autres fonctions (**Tableau 4**).

Au sein de la population des informaticiens, il est à noter que ceux des ESN exercent plus souvent dans des petites entreprises que les autres. La part des informaticiens travaillant dans des entreprises de moins de 50 salariés est ainsi deux fois plus importante chez les informaticiens des ESN que chez ceux qui exercent en dehors de ce secteur (**Tableau 4**).

–Tableau 3–  
Répartition des effectifs cadres par tranches d'âge (en %)

	Cadres de la fonction informatique	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Moins de 30 ans	11	13	9	11
30 à 34 ans	16	16	15	13
35 à 39 ans	17	17	18	15
40 à 44 ans	18	17	20	15
45 à 49 ans	14	14	14	15
50 à 54 ans	12	11	13	13
55 ans et plus	12	12	11	18
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres  
Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

–Tableau 4–  
Répartition des effectifs cadres selon la taille de l'entreprise (en %)

	Cadres de la fonction informatique	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Moins de 50 salariés	13	18	8	21
50 à 249 salariés	18	18	17	21
250 à 999 salariés	17	15	20	20
1 000 salariés et plus	52	49	55	38
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres  
Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

## La quasi-totalité des cadres informaticiens des ESN travaille en CDI

98 % des informaticiens travaillant dans des ESN sont en CDI (Tableau 5). Cette part représente

95 % chez les autres informaticiens hors ESN qui sont légèrement plus nombreux à travailler en CDD ou en intérim à l'image de l'ensemble des cadres des autres fonctions. ●

– Tableau 5 –  
Nature du contrat de travail des cadres (en %)

	Cadres de la fonction informatique	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
CDI	97	98	95	95
CDD/Intérim	2	2	4	4
Autre	1	0	1	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres  
Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

# – DIMENSIONS DU POSTE ET RÉMUNÉRATION DES CADRES INFORMATIENS –

## LES DIMENSIONS DU POSTE

**Les cadres informaticiens des ESN sont moins souvent responsables hiérarchiques que l'ensemble des autres cadres et que les autres informaticiens...**

Si les informaticiens des ESN sont trois fois moins nombreux que les cadres des autres fonctions et deux fois moins nombreux que les autres informaticiens à être responsables hiérarchiques, un quart d'entre eux anime cependant des équipes dans le cadre de projets limités dans le temps (Tableau 6).

**...mais ceux qui sont responsables hiérarchiques ont des équipes plus qualifiées**

Les informaticiens des ESN sont moins souvent responsables hiérarchiques que les autres informaticiens, mais ceux d'entre eux qui le sont ont un nombre de cadres plus important sous leur responsabilité. 40 % des informaticiens des ESN déclarant avoir des responsabilités hiérarchiques ont plus de 6 cadres sous leur responsabilité (Tableau 7).

–Tableau 6–

Répartition des cadres par niveaux de responsabilité hiérarchique (en %)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Responsable hiérarchique	14	29	44
Animation d'une équipe en permanence, sans être responsable hiérarchique	13	12	12
Animation d'une équipe dans le cadre de projets limités dans le temps	26	21	13
Sans responsabilité hiérarchique ni animation d'équipe	47	38	31
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

–Tableau 7–

Répartition des cadres responsables hiérarchiques selon le nombre de cadres dans l'équipe (en %)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Équipe ne comprenant pas de cadre	14	19	37
Équipe de 1 à 6 cadres	46	50	46
Équipe de 7 cadres et plus	40	31	17
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Cadres responsables hiérarchiques

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

## La majorité des cadres informaticiens des ESN occupe des postes sans dimension internationale

Bien qu'un peu plus d'un tiers travaillent en lien avec des filiales, des fournisseurs à l'étranger, la majorité des informaticiens des ESN occupe un poste dont la dimension est exclusivement nationale (Tableau 8).

–Tableau 8–

Dimension internationale du poste cadre (en %)\*

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Poste impliquant des déplacements à l'étranger	15	25	27
Liens avec des filiales / des fournisseurs / des clients à l'étranger	36	47	40
Autres activités à dimension internationale	14	16	17
Sans dimension internationale	55	46	50

\* Total supérieur à 100 %, plusieurs réponses possibles

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

–Tableau 9–

Part des cadres responsables d'un budget et d'un chiffre d'affaires à réaliser (en %)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Gestion d'un budget	17	38	47
Responsabilité d'un chiffre d'affaire à réaliser	14	4	35

Base : Ensemble des cadres

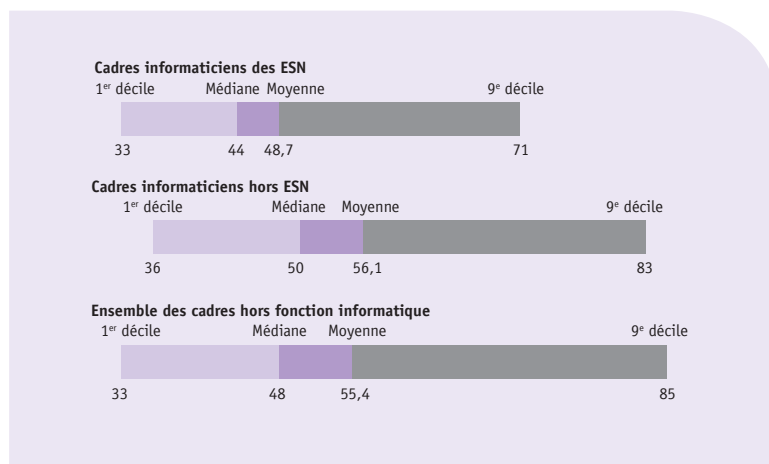
Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

### Les responsabilités de budget et de chiffre d'affaires sont moins fréquentes chez les informaticiens que chez l'ensemble des autres cadres

Dans leur ensemble, les informaticiens ont moins souvent la responsabilité d'un chiffre d'affaires à réaliser ou d'un budget à gérer que l'ensemble des cadres des autres fonctions. Si les informaticiens des ESN ont plus souvent que les autres informaticiens la responsabilité d'un chiffre d'affaires à réaliser, il est à relever qu'ils sont deux fois moins nombreux que les seconds à gérer un budget (Tableau 9). Ce constat est à mettre en lien avec la faible proportion de cadres informaticiens hiérarchiques au sein des ESN.

–Figure 1–

Distribution de la rémunération annuelle brute totale des cadres (Fixe + variable en K€)



Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

### LA RÉMUNÉRATION DES CADRES INFORMATIENS

#### La rémunération globale est plus faible chez les cadres informaticiens des ESN

Au 31 décembre 2013, la rémunération annuelle brute moyenne des informaticiens exerçant dans des ESN s'élevait à 48,7 K€ (fixe et variable) et pour un cadre sur deux, elle était inférieure à 44 K€. Sur la même année, la rémunération annuelle brute moyenne des autres informaticiens atteignait 56,1 K€ et un cadre sur deux avait une rémunération annuelle brute inférieure à 50 K€.

Les informaticiens des ESN affichent ainsi des niveaux de rémunération globalement plus faibles que les autres informaticiens dont les niveaux de rémunération sont supérieurs à ceux de l'ensemble des cadres des autres fonctions (Figure 1).

La dispersion des rémunérations est aussi plus forte chez les informaticiens travaillant dans des secteurs autres que les ESN.

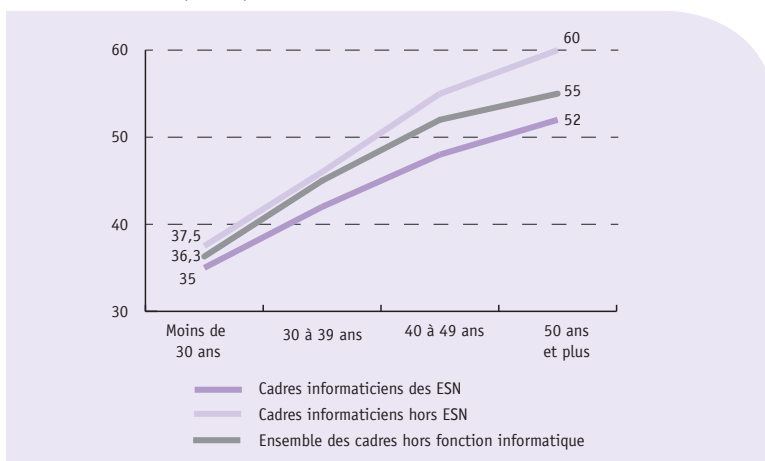
## Les écarts de rémunération entre cadres informaticiens des ESN et les autres informaticiens augmentent avec l'âge

La progression des salaires au cours de la carrière ne bénéficie pas aux informaticiens des ESN qui restent toujours moins bien rémunérés que les autres informaticiens, notamment en fin de carrière. En 2013, l'écart de salaire médian entre les informaticiens des ESN et les autres informaticiens était de 2,5 K€ pour les plus jeunes et s'élevait à 8 K€ chez les plus âgés (Figure 2).

## Les dimensions du poste influencent la rémunération des cadres informaticiens

Si en moyenne, l'écart de rémunération entre les informaticiens des ESN et les autres est à l'avantage de ces derniers, il est plus ou moins fort selon la dimension du poste. Ainsi, on note un écart nettement plus élevé parmi les responsables hiérarchiques : ceux des autres secteurs gagnent en moyenne 17 % de plus que ceux des ESN. Cet écart n'est que de 4 % pour ceux qui animent une équipe dans le cadre de projets limités dans le temps (Tableau 10).

–Figure 2–  
Évolution de la rémunération annuelle brute totale médiane des cadres par tranches d'âge (en K€)



Base : Ensemble des cadres  
Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

–Tableau 10–  
Montant de la rémunération annuelle brute totale moyenne des cadres selon le niveau de responsabilité (en K€)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Responsable hiérarchique	61,0	71,3	63,6
Animation d'une équipe en permanence, sans être responsable hiérarchique	50,1	53,6	52,8
Animation d'une équipe dans le cadre de projets limités dans le temps	51,4	53,3	50,2
Sans responsabilité hiérarchique ni animation d'équipe	43,0	47,1	46,9

Base : Ensemble des cadres  
Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

– Tableau 11–

Rémunération annuelle brute moyenne totale des cadres selon la dimension internationale du poste (en K€)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Poste impliquant des déplacements à l'étranger	59,4	64,6	63,6
Liens avec des filiales / des fournisseurs / des clients à l'étranger	51,9	58,8	58,8
Autres activités à dimension internationale	52,3	66,1	61,5
Sans dimension internationale	45,1	51,4	49,5

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

– Tableau 12–

Montant de la rémunération annuelle brute totale moyenne des cadres selon la responsabilité d'un budget et d'un chiffre d'affaires (en K€)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Avec gestion d'un budget	61,6	67,1	62,2
Sans gestion d'un budget	46,1	49,5	49,5
Avec responsabilité d'un chiffre d'affaire à réaliser	62,6	57,3	59,4
Sans responsabilité d'un chiffre d'affaire à réaliser	46,4	56,1	53,3

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

– Tableau 13–

Montant de la rémunération variable moyenne des cadres selon la responsabilité d'un budget et d'un chiffre d'affaires (en K€)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Avec gestion d'un budget	9,0	7,5	9,5
Sans gestion d'un budget	4,8	5,0	7,3
Avec responsabilité d'un chiffre d'affaire à réaliser	9,9	7,8	10,9
Sans responsabilité d'un chiffre d'affaire à réaliser	4,5	6,0	6,4

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

La dimension internationale du poste contribue à élever le niveau de salaire des cadres. Le caractère international du travail, qu'il passe par des déplacements à l'étranger ou des liens avec des filiales, fournisseurs ou clients à l'étranger, contribue à élever le niveau de salaire des informaticiens comme de l'ensemble des cadres. L'écart de rémunération entre les informaticiens des ESN et les autres se maintient quel que soit le caractère international du poste et ce en défaveur des informaticiens des ESN. On note néanmoins que l'écart de salaire entre les ESN et les autres secteurs est le plus faible quand les informaticiens occupent des postes impliquant des déplacements à l'étranger (Tableau 11).

### La responsabilité d'un chiffre d'affaires à réaliser a plus d'effet sur la rémunération des cadres informaticiens des ESN

Le fait d'avoir un chiffre d'affaires à réaliser contribue davantage à élever le niveau de rémunération globale des informaticiens des ESN. En effet, les informaticiens ayant un chiffre d'affaires à réaliser ont un niveau de rémunération plus élevé lorsqu'ils travaillent en ESN : 62,6 K€ en moyenne annuelle brute, contre 57,3 K€ pour ceux des autres secteurs. Chez ces derniers, cette responsabilité n'a que peu d'effet sur la rémunération globale puisque l'écart de salaire entre ceux qui ont cette responsabilité et ceux qui ne l'ont pas n'est que de 1,2 K€ (Tableau 12). En revanche, chez les informaticiens des autres secteurs, c'est la gestion d'un budget qui est discriminante.

La partie variable de la rémunération des cadres informaticiens est quant à elle davantage élevée chez ceux des ESN ayant la responsabilité d'un chiffre d'affaires à réaliser ou d'un budget à gérer (Tableau 13).



## Les écarts de salaires entre femmes et hommes cadres sont moins importants dans les ESN

Chez les informaticiens comme chez l'ensemble des cadres des autres fonctions, la rémunération des femmes reste moins élevée que celle des hommes. Ce constat est à mettre en relation avec le type de poste qu'elles occupent : elles sont plus fréquemment sans responsabilité d'équipe et gèrent moins souvent des budgets ou des chiffres d'affaires comparées aux hommes, ces postes étant parmi les mieux rémunérés dans la fonction informatique. Environ une informaticienne sur dix est responsable hiérarchique contre 15 % des informaticiens des ESN et 33 % des informaticiens dans les autres secteurs. Il est également à noter que la responsabilité d'un chiffre d'affaires à réaliser est quasiment autant partagée entre les hommes et les femmes au sein des ESN (respectivement 14 % et 15 %). Les effets du plafond de verre sont donc plus apparents pour les informaticiennes des autres secteurs d'activités. En outre, c'est chez les informaticiens des ESN que l'écart de salaire selon le sexe est le plus réduit, de l'ordre de 6 % concernant le salaire moyen et 3 % pour le salaire médian (Tableau 14).

– Tableau 14 –

Montant de la rémunération annuelle brute totale des cadres au 31 décembre 2013 selon le genre (en K€)

	Salaire moyen		Salaire médian	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Cadres informaticiens des ESN	49,3	46,4	44,4	43,0
Cadres informaticiens hors ESN	57,6	50,5	52,0	48,0
Ensemble des cadres hors fonction informatique	60,1	48,2	52,0	43,0

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

## L'écart de la part variable de la rémunération variable entre femmes et hommes des ESN est quasiment nul

Les femmes cadres informaticiennes bénéficient moins fréquemment d'une part variable que les hommes et ce quel que soit le secteur d'activité où elles exercent (Tableau 15), en lien avec le type de poste qu'elles occupent.

Cependant, lorsque leur rémunération est composée d'une part variable, on ne note quasiment pas d'écart entre le montant moyen perçu par les hommes et les femmes travaillant dans les ESN. Cela n'est pas le cas dans les autres secteurs d'activité. De plus,

les informaticiennes travaillant en ESN perçoivent en moyenne un montant de part variable plus élevé que celles travaillant dans d'autres secteurs (Tableau 16).

– Tableau 16 –

Montant de la partie variable de la rémunération moyenne perçue en 2013 (en K€)

	Homme	Femme
Cadres informaticiens des ESN	5,9	6,0
Cadres informaticiens hors ESN	6,4	4,7
Ensemble des cadres hors fonction informatique	9,6	6,3

Base : Ensemble des cadres dont la rémunération se compose d'une partie fixe et variable

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

– Tableau 15 –

Part des cadres ayant bénéficié d'une rémunération variable en 2013 et caractéristiques de cette partie variable (en %)

Votre rémunération comprend-elle une part variable ? (en %)	Cadres informaticiens des ESN		Cadres informaticiens hors ESN		Ensemble des cadres hors fonction informatique	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Oui	38	29	49	43	53	44
Non	62	71	51	57	47	56
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

– Tableau 17–

**Votre rémunération comprend-elle une partie variable ? (en %)**

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Oui	36	48	50
Non	64	52	50
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

– Tableau 18–

**Composition de la part variable de la rémunération des cadres (en %) \***

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Une prime sur objectif	76	87	83
Une commission sur le chiffre d'affaires	23	11	20
Autres éléments de salaire variable	25	15	17

\* Total supérieur à 100 %, plusieurs réponses possibles

Base : Cadres dont la rémunération se compose d'une partie fixe et variable

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014



Pour 76 % des cadres informaticiens des ESN dont la rémunération comporte une part variable, celle-ci se compose d'une prime sur objectif.

### La part variable est moins fréquente chez les cadres informaticiens exerçant en ESN

La rémunération des informaticiens des ESN se compose moins souvent d'une part variable (36 %) que celle des autres informaticiens (Tableau 17). Quand cela est le cas, cette dernière se compose principalement d'une prime sur objectif et concerne aussi plus souvent une commission sur le chiffre d'affaires (23 %) que celle des autres informaticiens

(Tableau 18). 48 % des informaticiens travaillant hors ESN ont une rémunération qui comporte une partie variable. Celle-ci consiste principalement en une prime sur objectif (Tableau 18).

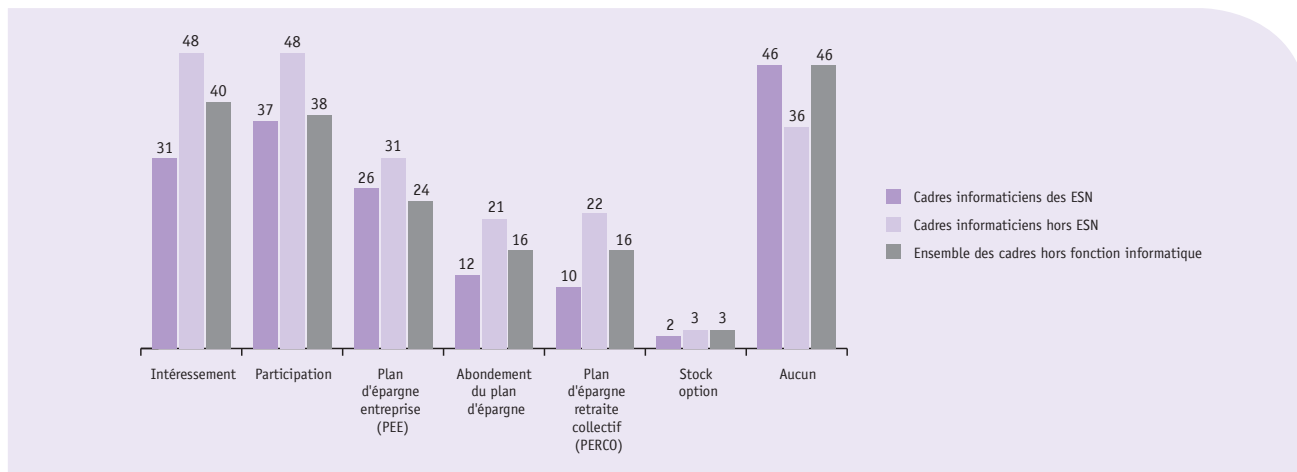
### Les cadres informaticiens travaillant hors ESN bénéficient d'une rémunération plus complexe

Comparativement à la rémunération des cadres informaticiens des ESN, celle des autres informaticiens apparaît plus variée. 48 % de ces derniers ont été associés en 2013 aux résultats financiers de leur entreprise par le biais d'un intéressement ou d'une participation (Figure 3). Dans un cas sur deux, le montant de leur intéressement a été supérieur en 2013 à 1 000 euros et dans quatre cas sur dix, la participation versée était supérieure à 1 000 euros. Pour les informaticiens des ESN, ce sont respectivement 31 % et 37 % d'entre eux qui ont bénéficié d'un intéressement et d'une participation. Les montants concernant ces deux éléments complétant la rémunération ont été moins importants en 2013. L'intéressement a été supérieur à 1 000 euros pour 27 % d'entre eux et dans un cas sur cinq la participation a été supérieure à ce même montant. Dans les autres secteurs d'activité, les informaticiens ont perçu des montants supérieurs quel que soit la taille de l'entreprise.

En 2013, les informaticiens des ESN ont aussi moins souvent bénéficié de dispositifs d'épargne. Ils ont notamment été deux fois moins nombreux que les autres informaticiens à avoir accès à un Plan d'Epargne Retraite Collectif (Figure 3).

–Figure 3–

Part des cadres concernés en 2013 par les éléments suivants (en %)



Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

### La rémunération des cadres informatiques des ESN a moins souvent augmenté que celle des autres informaticiens

En 2013, 55 % des informaticiens des ESN ont vu leur rémunération annuelle totale rester stable et 37 % l'ont vu augmenté (Tableau 19). Comparativement aux informaticiens des ESN, la rémunération des autres informaticiens a plus souvent augmenté (45 %).

Lorsque la rémunération brute totale a diminué, cela a concerné pour la quasi-totalité des informaticiens une baisse de la partie variable de leur rémunération. Et dans leur ensemble, c'est un informaticien sur cinq qui a en effet vu la partie variable de sa rémunération annuelle brute totale diminuer en 2013. C'est également le cas pour l'ensemble des cadres (Tableau 21).

–Tableau 19–

Évolution de la rémunération annuelle brute totale des cadres en 2013 (en %)

	Cadres informatiques des ESN (%)	Cadres informatiques hors ESN (%)	Ensemble des cadres hors fonction informatique (%)
A augmenté	37	45	43
Est restée stable	55	46	46
A diminué	8	9	11
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

–Tableau 20–

Évolution de la part fixe de la rémunération annuelle brute totale des cadres en 2013 (en %)

	Cadres informatiques des ESN (%)	Cadres informatiques hors ESN (%)	Ensemble des cadres hors fonction informatique (%)
A augmenté	44	47	46
Est restée stable	54	51	52
A diminué	2	2	2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres dont la rémunération se compose d'une partie fixe et variable

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

–Tableau 21–

Évolution de la part variable de la rémunération annuelle brute totale des cadres en 2013 (en %)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
A augmenté	22	26	29
Est restée stable	58	55	51
A diminué	20	19	20
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres dont la rémunération se compose d'une partie fixe et variable  
Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

## L'individualisation de la rémunération est plus marquée en ESN

Parmi les cadres informaticiens des ESN qui ont vu la partie fixe de leur rémunération progresser en 2013, cette augmentation a été pour les trois quarts d'entre eux une augmentation individuelle. Si pour près de 60 % des autres informaticiens ayant vu leur rémunération augmenter en 2013, il s'agit principalement d'une augmentation individuelle, pour 26 % d'entre eux cette augmentation a concerné à la fois une augmentation individuelle et une augmentation collective (**Tableau 22**). •

–Tableau 22–

Types d'augmentations des cadres informaticiens ayant vu leur rémunération augmenter en 2013 (en %)

Est-ce que cette augmentation de la partie fixe correspond à :	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Une augmentation collective, appliquée à l'ensemble des salariés de votre établissement	10	17	19
Une augmentation individuelle	73	57	58
Les deux	17	26	23
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres ayant connu une augmentation de leur rémunération en 2013  
Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

## –PARCOURS PROFESSIONNEL ET SATISFACTION DES CADRES INFORMATIENS–

### Plus de la moitié des cadres informaticiens sont devenus cadres dès le début de leur carrière

Les manières dont les informaticiens des ESN et les autres sont devenus cadres ne diffèrent pas de façon significative. 56 % des informaticiens des ESN sont devenus cadres dès le début de leur carrière (Tableau 23). Ce point est à rapprocher du fait que cette catégorie d'informaticiens compte globalement davantage de jeunes et de salariés hautement qualifiés (diplômés d'écoles d'ingénieurs ou d'un Bac + 5).

### 7 % des cadres informaticiens des ESN ont changé d'entreprise au cours de l'année 2013

Les informaticiens des ESN ont été proportionnellement presque deux fois plus nombreux que les autres à connaître une mobilité externe au cours de l'année 2013. 7 % d'entre eux ont intégré une nouvelle entreprise en 2013 contre 4 % chez les autres informaticiens (Tableau 24). Comme nous l'avons constaté précédemment, les informaticiens des ESN sont plus jeunes que ceux

–Tableau 23–  
Obtention du statut de cadre (en %)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Dès le début de votre carrière professionnelle	56	55	45
En passant d'une entreprise à une autre	26	25	28
Par promotion dans votre entreprise actuelle	6	9	14
Par promotion dans une entreprise précédente	12	11	13
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres  
Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

des autres secteurs, et c'est en début de carrière que les mobilités externes sont les plus fréquentes.

Aussi, la très grande majorité des informaticiens, à l'image des autres cadres, n'ont pas connu de changement au cours de l'année 2013. Travaillant plus fréquemment dans des entreprises de grande taille, les informaticiens des autres secteurs d'activité ont davantage connu une mobilité au sein de leur entreprise.

–Tableau 24–  
Les mobilités externes et internes en 2013 (en % de cadres concernés)

	Mobilité externe	Mobilité interne (au sein de l'entreprise)		Aucune mobilité interne	Total
	Changement d'entreprise	Changement de poste	Autres changements (établissement, service, département, contenu de poste)		
Cadres informaticiens des ESN	7	6	11	76	100
Cadres informaticiens hors ESN	4	8	12	76	100
Ensemble des cadres hors fonction informatique	5	8	11	76	100

Base : Ensemble des cadres  
Source : Apec, enquête mobilité des cadres 2014

–Tableau 25–

Au sein de votre entreprise, pensez-vous qu'il est plus aisé : (en %)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
D'évoluer verticalement	19	22	26
D'évoluer de manière transversale	44	51	46
Je ne sais pas	37	27	28
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

–Tableau 26–

Qui est l'interlocuteur RH sur les questions de mobilité interne ? (en %)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Le RRH, le DRH	51	63	58
Le responsable mobilité	4	8	5
Le responsable recrutement	6	5	4
Je ne sais pas	21	13	9
Autre	18	11	24
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

–Tableau 27–

Perceptions des possibilités de changements internes dans l'entreprise (en %)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
L'entreprise incite ses cadres à changer de poste en interne	24	32	33
Existence d'opportunités de mobilité interne pour les salariés	51	61	55

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

## Le lien est plus distendu entre les informaticiens en ESN et leurs interlocuteurs RH

Comme cela s'observe chez l'ensemble des cadres, les informaticiens pensent davantage que leur évolution professionnelle au sein de leur entreprise passe par une évolution transversale plutôt que verticale (promotion hiérarchique) (Tableau 25). Cependant, il est à noter que les informaticiens des ESN ont moins connaissance que les autres des évolutions professionnelles possibles au sein de leur entreprise (37 % contre 27 % chez les autres informaticiens). Cela peut s'expliquer soit par le fait que les possibilités d'évolution y sont plus réduites, soit parce qu'ils ont moins connaissance à la fois des mécanismes de mobilité interne et des personnes chargées de les en informer. Le fait qu'ils soient moins nombreux que les autres informaticiens à connaître leur interlocuteur RH sur les questions de mobilité interne (Tableau 26) tendrait à montrer l'existence d'une distance plus grande dans la relation qui les lie à leur entreprise.

On note également que la proportion des cadres, informaticiens ou non, citant un autre type d'interlocuteur mentionne principalement le Directeur Général, le Chef d'entreprise ou le responsable hiérarchique.

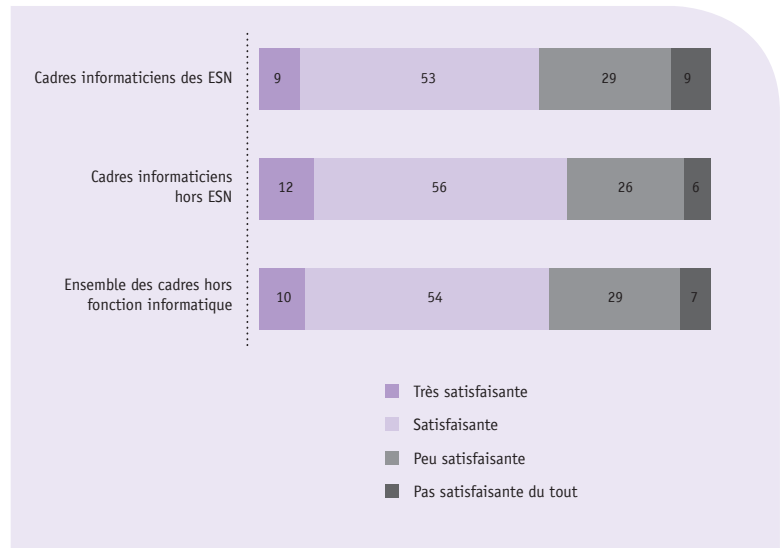
## Les opportunités de mobilité au sein de leur entreprise sont plus limitées selon les cadres informaticiens des ESN

Comparés aux cadres informaticiens des autres secteurs, ceux des ESN affirment moins fréquemment que leur entreprise les incite à changer de poste en interne ou que les opportunités de mobilité interne existent. Rappelons que les informaticiens des ESN sont proportionnellement plus nombreux à travailler dans des PME que ceux des autres secteurs. Or les opportunités de mobilité interne sont logiquement plus fréquentes dans les grandes structures (Tableau 27).

## La satisfaction à l'égard de leur situation professionnelle est moins importante chez les cadres informaticiens des ESN

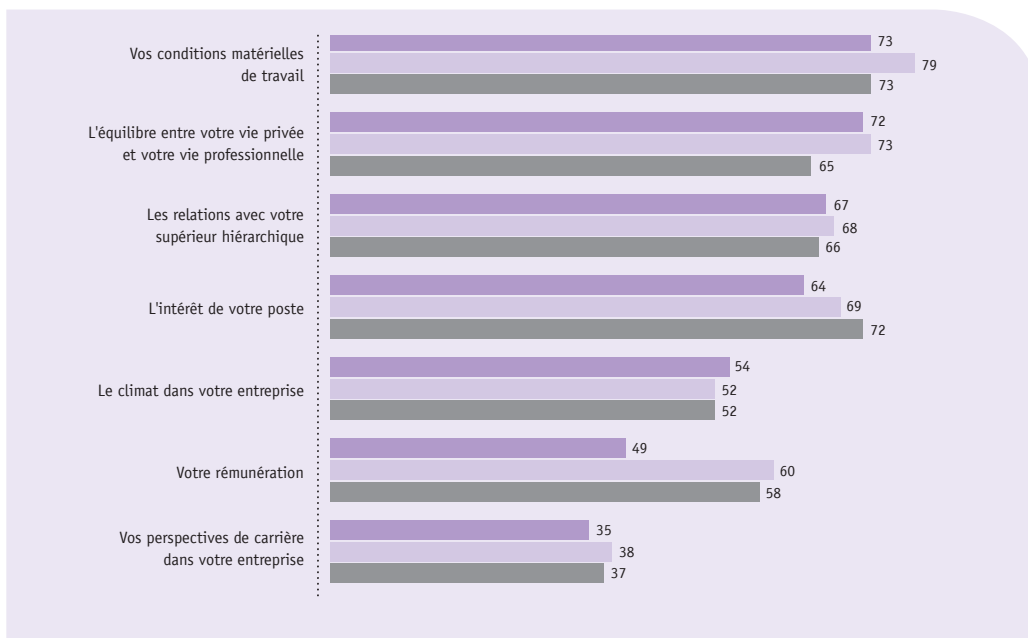
Les informaticiens des ESN sont moins nombreux en proportion que les autres cadres à exprimer une satisfaction positive dans leur travail. Ainsi, 62 % d'entre eux disent être satisfaits vis-à-vis de leur situation professionnelle quand 68 % des autres informaticiens le sont (**Figure 4**). La hiérarchie des critères de satisfaction est globalement la même quel que soit le secteur d'activité. On note néanmoins trois aspects sur lesquels les informaticiens des ESN sont sensiblement moins satisfaits que ceux des autres secteurs, à savoir, les conditions matérielles de travail, l'intérêt du poste et surtout la rémunération. Sur ce dernier critère, seuls 49 % des informaticiens des ESN sont satisfaits, contre 60 % pour leurs homologues des autres secteurs. Rappelons que les niveaux de rémunération sont nettement plus élevés pour ces derniers (**Figure 5**). Les perspectives de carrière dans leur entreprise recueillent le moins de satisfaction : 35 % pour les informaticiens des ESN contre 38 % pour les autres.

–Figure 4–  
Part de cadres satisfaits de leur situation professionnelle (en %)



Base : Ensemble des cadres  
Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

–Figure 5–  
Part de cadres satisfaits selon les différents aspects de leur vie professionnelle (en %)



Base : Ensemble des cadres  
Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

– Tableau 28–

Part de cadres satisfaits de leur rémunération selon la tranche d'âge (en %)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Moins de 30 ans	53	55	57
30 à 39 ans	55	60	58
40 à 49 ans	46	59	59
50 ans et plus	43	63	56

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

– Tableau 29–

Confiance globale des cadres vis-à-vis de l'avenir professionnel au sein de l'entreprise actuelle ou d'une autre (en %)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Très confiant	6	7	5
Plutôt confiant	57	59	59
Assez peu confiant	30	29	31
Pas du tout confiant	7	5	5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

– Tableau 30–

Part des cadres se sentant directement menacé par le risque de chômage (en %)

	Cadres informaticiens des ESN	Cadres informaticiens hors ESN	Ensemble des cadres hors fonction informatique
Oui	26	26	29
Non	74	74	71
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Base : Ensemble des cadres

Source : Apec, enquête situation professionnelle et rémunération des cadres 2014

**Les cadres informaticiens des ESN déclarent être moins satisfaits que les autres cadres, et ce, quel que soit l'âge**

Passés 39 ans, plus les informaticiens des ESN avancent en âge, moins ils sont satisfaits de leur rémunération. Ceux âgés de 50 ans et plus ne sont plus que 43 % à être satisfaits contre 63 % pour les informaticiens des autres secteurs (**Tableau 28**).

**Néanmoins, la majorité des cadres informaticiens des ESN est confiante en l'avenir**

Les informaticiens des ESN expriment une confiance en l'avenir relativement proche de celle des autres informaticiens. 63 % des premiers déclarent être confiants vis-à-vis de leur avenir professionnel, contre 66 % pour les autres informaticiens (**Tableau 29**). Trois quarts des informaticiens, quel que soit le secteur d'activité où ils travaillent, ne se sentent pas directement menacés par le chômage (**Tableau 30**), soit une proportion proche de celle des cadres des autres fonctions. ●



## –MÉTHODOLOGIE–

La population analysée est composée de cadres informaticiens en emploi dans le secteur privé.

Cette analyse est réalisée à partir de deux enquêtes :

- Situation professionnelle et rémunération des cadres : enquête, en ligne auprès de 18 000 cadres clients de l'Apec, qui fait le point sur la situation professionnelle et la rémunération des cadres au 31 décembre 2013. Le terrain de l'enquête a eu lieu en mai 2014.
- Mobilité professionnelle des cadres : enquête en ligne auprès de 3 000 cadres issus d'un panel externe de cadres, qui dresse le bilan de la mobilité professionnelle des cadres au 31 décembre 2013. Le terrain de l'enquête a eu lieu en mars 2014.

Un redressement des résultats a été réalisé à partir de la répartition des cotisants Agirc (articles 4 et 4 bis) par âge et par sexe. Les résultats sont représentatifs de la population des cadres en France sur le plan de l'âge et du sexe. ●

## -NOTES-

## –NOTES–

# – LES ÉTUDES DE L'EMPLOI CADRE DE L'APEC –

Observatoire du marché de l'emploi cadre, l'Apec analyse et anticipe les évolutions dans un programme annuel d'études et de veille : grandes enquêtes annuelles (recrutements, salaires, métiers et mobilité professionnelle des cadres, insertion professionnelle des jeunes diplômés...) et études spécifiques sur des thématiques clés auprès des jeunes de l'enseignement supérieur, des cadres et des entreprises. Le département Études et Recherche de l'Apec et sa quarantaine de collaborateurs animent cet observatoire.

Toutes les études de l'Apec sont disponibles gratuitement sur le site [www.cadres.apec.fr](http://www.cadres.apec.fr), rubrique **Observatoire de l'emploi**

ISBN 978-2-7336-0820-3

JANVIER 2015

Cette étude a été réalisée par le département études et recherche de l'Apec.

*Analyse et rédaction* : Pierre Poirier.

*Maquette* : Daniel Le Henry.

*Direction de l'étude* : Maïmouna Fossorier.

*Direction du département* : Pierre Lamblin.

**ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES**

51 BOULEVARD BRUNE – 75689 PARIS CEDEX 14

**CENTRE DE RELATIONS CLIENTS**

0810 805 805\*

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 19H

\*prix d'un appel local

© Apec, 2015

Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des cadres, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CGPME, UPA, CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, UGICA-CFTC, UGICT-CGT).

*Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la Propriété intellectuelle).*



[www.apec.fr](http://www.apec.fr)